

---

# FEUILLE D'ÉTÉ VILLETTOISE 2011

---

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA COMMUNE

---

## HUMIDITÉ AMBIANTE

---

**Le retour des pluies en ce début juin n'effacera pas d'un coup les 3 mois de sécheresse qui précèdent, d'autant que rien n'assure que la pluie se maintiendra au cours de l'été.**

Si on se réjouit d'un temps chaud et sec en tant qu'estivant, on doit le craindre en tant que citoyen ou jardinier.

Compte tenu du déficit cumulé des pluies, le département des Yvelines est en situation de vigilance. La faiblesse des précipitations des 3 derniers mois, très déficitaires sur la région accélère le tarissement naturel des nappes et affaiblit sévèrement le débit des cours d'eau.

Aussi, en application de l'arrêté cadre départemental définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau en situation de sécheresse et sur la base des bulletins hydrologiques publiés par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France, les usagers sont invités à mettre en œuvre volontairement des mesures de limitation des usages de l'eau, entre 8:00 et 20:00.

- **Ne pas laver de voitures, sauf au moyen d'un nettoyeur haute pression ou dans une station de lavage équipée d'un recyclage des eaux usées, (un seau d'eau et une éponge, ça va aussi...)**
- **Ne pas arroser les jardins privés d'agrément, les pelouses et les espaces verts publics (sauf équipements sportifs, mais sans en abuser, la saison de football étant terminée) ainsi que les golfs (sauf les greens).**

Ces mesures volontaires sont recommandées, quelle que soit l'origine de l'eau (réseau d'eau potable, prélèvement d'eau souterraine ou prélèvement d'eau superficielle).

Cependant, si la dégradation de la situation hydrologique se poursuit, tant sur les nappes que sur les cours d'eau, un arrêté préfectoral pourrait être pris prochainement afin de rendre obligatoires certaines mesures.

Pour mémoire, certains agriculteurs irrigants de la zone centrale du département et les agriculteurs irrigants situés sur la nappe de Beauce sont soumis à un dispositif spécifique de gestion volumétrique des prélèvements destinés à l'irrigation qui intègre les fluctuations des ressources en eau.

## 14 JUILLET

Le désormais traditionnel repas du 14 juillet offert par la municipalité sera au rendez-vous.

Avis à tous ceux qui ne seront pas encore partis en vacances et qui voudront passer un petit (ou long) moment d'échanges et de discussions autour d'un repas champêtre et républicain.

Guettez le bulletin d'inscription qui arrivera prochainement dans vos boîtes aux lettres, et préparez vos papilles gustatives.

## TERRAIN DE JEUX

Le nouvel espace du terrain de jeux situé à l'entrée du village est désormais accessible et utilisable.

Ce terrain va être aménagé : des bancs sont déjà prévus, et des jeux et équipements sportifs (terrain de boules, cages de but...) seront installés.

Les usagers actuels ou potentiels du terrain peuvent avoir des idées ou des souhaits par rapport à cet aménagement : nous invitons chacun à formuler ces éléments et à les faire parvenir à la mairie afin qu'ils soient pris en compte lors du choix des équipements.

## FÊTE DES VOISINS

Signalons la fête des voisins organisée par l'ASCV qui aura lieu le **dimanche 11 septembre**.



# POUBELL'INFOS

## RÈGLES DE COLLECTE

Quelques précisions sur la collecte des emballages: pour un tri plus efficace au centre de collecte, il est nécessaire de ne pas placer les emballages à l'intérieur d'un sac plastique, mais directement dans le bac spécifique (couvercle jaune), et de ne pas emboîter les différents emballages entre eux. À la rigueur, les emballages de même nature peuvent être associés à condition de ne pas faire d'erreur.

Si cela entraîne un remplissage trop rapide du bac, le passage à une taille supérieure (240 l) pourra être envisagé.

## BENNE À GRAVATS

Le dépôt de gravats à la déchetterie de Longnes va être possible sur 2 samedis supplémentaires, le troisième samedi de juin et le troisième samedi de septembre, à savoir le samedi 18 juin 2011 et le samedi 17 septembre 2011. Ceci complète la date habituelle de dépôt qui est le premier samedi de chaque mois. N'oubliez pas de venir prendre un ticket en mairie pour avoir accès à la déchetterie.

## MÉMENTO

**Ordures ménagères** : tous les mercredis.

**Emballages recyclables** : tous les vendredis des semaines impaires (10 et 24 juin, 8 et 22 juillet, etc.).

**Déchets verts** : tous les mardis jusqu'au 29 novembre.

**Encombrants** : 21 mars, 20 juin, 19 septembre, 19 décembre (4 lundis).

**Apport de déchets verts** : lundi à vendredi de 14:00 à 17:00.

**Compostière de Flacourt (avec ticket)** : les samedis de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00. Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

**Apport de gravats** : 1<sup>er</sup> samedi du mois + 18 juin et 17 septembre de 14:00 à 17:00.

**Déchetterie de Longnes (avec ticket)** : apport de déchets toxiques : Les samedis 9 avril et 10 septembre de 9:00 à 12:00.



### Trier, c'est bien ; bien trier, c'est mieux !

Le geste de tri est devenu un geste naturel pour l'ensemble des habitants et ses bénéfices pour l'environnement sont aujourd'hui partagés. Vous êtes de plus en plus nombreux à participer quotidiennement au geste de tri et nous vous en remercions. Cependant, depuis quelques mois, des erreurs de tri sont constatées. Elles augmentent et pénalisent le recyclage de certains matériaux. Pour une simple erreur de tri c'est la totalité du contenu de la benne d'emballages recyclables qui va partir vers l'incinération.

**POUR VOUS AIDER À MIEUX TRIER NOUS VOUS RAPPELONS QUELQUES RÈGLES D'OR :**

 <p><b>Pas de sac, c'est tout en vrac ! N'enfermez pas les emballages dans des sacs.</b> Cette erreur est très fréquente. Les déchets recyclables qui s'y trouvent, si bien triés soient-ils, seront envoyés à l'usine d'incinération et non recyclés. De plus et contrairement aux ordures ménagères classiques, vos emballages vont être manipulés individuellement dans le centre de tri. Le personnel trieur doit pouvoir isoler et écarter les emballages par matériau. S'ils sont enfermés dans des sacs, ce geste devient impossible...</p>	 <p><b>Pas d'emballages emboîtés les uns dans les autres ! N'imbriquez pas vos emballages de différente nature.</b> Pour gagner de la place dans le bac à recyclables et pensant bien faire, vous êtes nombreux à emboîter les emballages les uns dans les autres. En centre de tri, les agents ne sont pas en mesure de les séparer par matériau : au final, ces emballages sont refusés et donc pas recyclés !</p>
---	---

**Bien trier, c'est économiser !**  
Le bon geste consiste à déposer les emballages en vrac dans le bac.  
Les erreurs de tri pénalisent l'environnement et peuvent avoir des conséquences importantes sur votre facture. Pensez-y !

# BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Un courrier de la préfecture nous rappelle que **le brûlage des déchets végétaux est totalement interdit**, à l'exception des déchets issus de travaux agricoles ou forestiers, et sous certaines conditions.

**Le brûlage des tontes de pelouses (qui n'est d'ailleurs pas très simple vu leur humidité), des tailles de haies, etc. est donc clairement interdit.**

Ces déchets doivent en conséquence être évacués par le biais des bacs Déchets Verts, par apport à la compostière de Flacourt (n'oubliez pas de venir prendre un ticket en mairie pour avoir accès à la compostière), ou par l'entreprise d'Espaces Verts qui gère votre jardin le cas échéant.

Vous pouvez aussi composter les déchets humides (tontes, herbes), pour fertiliser votre terrain (voir les articles sur le compost dans les bulletins municipaux), ou broyer les branchages pour faire une couche isolante de quelques centimètres sur le sol, très en vogue depuis quelques années, car très utile pour empêcher la levée de plantes spontanées au pied des arbustes et pour réduire l'évaporation de l'eau (rôle particulièrement intéressant en cette période de sécheresse).

## IL Y A EU DES ÉLECTIONS EN MARS 2011...

Des élections cantonales, qui permettent d'élire un(e) conseiller(e) général(e) sur un canton regroupant plusieurs communes en ce qui concerne le Canton de Guerville dont nous faisons partie.

Cet (te) élu(e) participera aux actions du Conseil Général, instance qui gère le Département (des Yvelines), et siégera à l'assemblée départementale. Les actions du Département se font dans de nombreux domaines : routes, action sociale, gestion des collèges, soutien aux actions communales, aux transports scolaires... Très important, tout cela, et donc très important d'aller voter !

La prochaine fois, ce sera en 2014, et pour élire des conseillers territoriaux, qui seront nos représentants à la fois au niveau départemental et au niveau régional, si la loi ne change pas d'ici là. Une mise au point sera utile le moment venu.

En attendant, les votants, trop peu nombreux, de ce mois de mars ont élu Maryse di Bernardo, conseillère générale titulaire, et Daniel Maurey, son suppléant. Bon courage à eux pour cette mandature.

## ...IL Y AURA DES ÉLECTIONS EN 2012...

Des élections présidentielles : le 22 avril et le 6 mai 2012, pour élire le président de la république, rien que ça.

Et des élections législatives : les 10 et 17 juin 2012, pour élire les députés qui siégeront à l'Assemblée Nationale, le lieu où se votent les lois et où se discutent les actions du gouvernement.

Alors, réservez dès à présent vos dimanches, afin d'être nombreux à déposer un bulletin dans l'urne pour exprimer votre choix.

## ...ET DES ÉLECTEURS, AUSSI

Enfin, ceux qui seront bien inscrits sur les listes électorales.

En cas de changement de domicile, ne pas oublier de venir s'inscrire sur les listes électorales de la commune avant fin 2011.

## AU FEU

À l'approche de l'été, et dans un contexte de végétation et sols très asséchés par la faiblesse des pluies des derniers mois, nous vous rappelons ces quelques conseils de prudence vis-à-vis des risques de feux, même si le retour de conditions plus humides ces derniers jours paraît éloigner ce risque :

1. éviter les barbecues au sol,
2. ne pas laisser de feu sans surveillance,
3. prévoir un dispositif d'extinction rapide (tuyau d'arrosage ou pelle).

## PLU

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) va être mis en œuvre sur la commune ; il est destiné à remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS) actuellement en vigueur, et a été mis en route par délibération du 12 avril 2011.

Le PLU vise à maîtriser les conditions d'urbanisation de la commune ; il donne l'occasion de faire un diagnostic sur la situation communale en matière de population, d'urbanisation, de paysage, d'environnement et de risque.

Il donne lieu à la détermination d'objectifs à réaliser, ce qui se traduit par la conception d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les objectifs initiaux retenus pour le démarrage du PLU sont :

- la protection des espaces naturels sur la commune,
- la prévention des risques de ruissellement et d'inondation,
- la préservation du cadre de vie et du patrimoine de la commune,
- la gestion maîtrisée de l'évolution de la population.

Ce projet se fera en concertation avec la population selon différentes modalités :

- Publication dans le « Bulletin Municipal » et les « Feuilles » intermédiaires de l'état d'avancement du projet
- Mise à disposition du public d'un registre pour recueillir les observations des habitants et d'une boîte à idées pour collecter leurs suggestions.
- Mise à disposition pour consultation des comptes de réunion, des plans et autres documents liés à la mise en place du PLU.
- Organisation de réunions publiques pour la présentation du diagnostic, puis du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et enfin du projet d'arrêté du PLU incluant le zonage.

D'autres groupes seront également consultés : Services de l'État, collectivités, associations...

La concertation avec État, Région et Département a commencé.

Les obligations ou recommandations du Grenelle de l'Environnement seront à prendre en compte.

Un zonage sera effectué à partir de l'actuel POS, en zones U (urbanisées), A (agricoles) et N (zones protégées) : la biodiversité et la continuité écologique doivent être prises en compte, la densification de la zone urbaine est à privilégier plutôt que son étalement aux dépens de la zone agricole.

La réalisation du PLU se fait par l'intermédiaire d'un bureau d'études, avec le soutien de la Direction Départementale des Territoires, et son financement assuré à 80 % par des aides de l'État et du Département.

Au terme du projet, une enquête publique sera réalisée avant validation définitive du PLU.

Chacun pourra s'y exprimer pour compléter ou confirmer les observations déjà faites pendant la phase de concertation.

La réalisation du PLU se fait par l'intermédiaire d'un bureau d'études, qui sera choisi en septembre 2011, avec le soutien de la Direction Départementale des Territoires, et son financement assuré à 80 % par des aides de l'État et du Département.

## ENTRE CHIEN ET RENARD

Signalons le retour d'une maladie de peau affectant le renard, mais aussi le chien, la gale sarcoptique, qui se manifeste par des dépilations et des boutons de gale, auréoles surmontées d'une petite croûte. L'animal se gratte également beaucoup dans les zones touchées.

L'extension de la maladie constatée actuellement chez les renards est une source importante de contaminations des chiens qui pourraient entrer en contact avec eux.

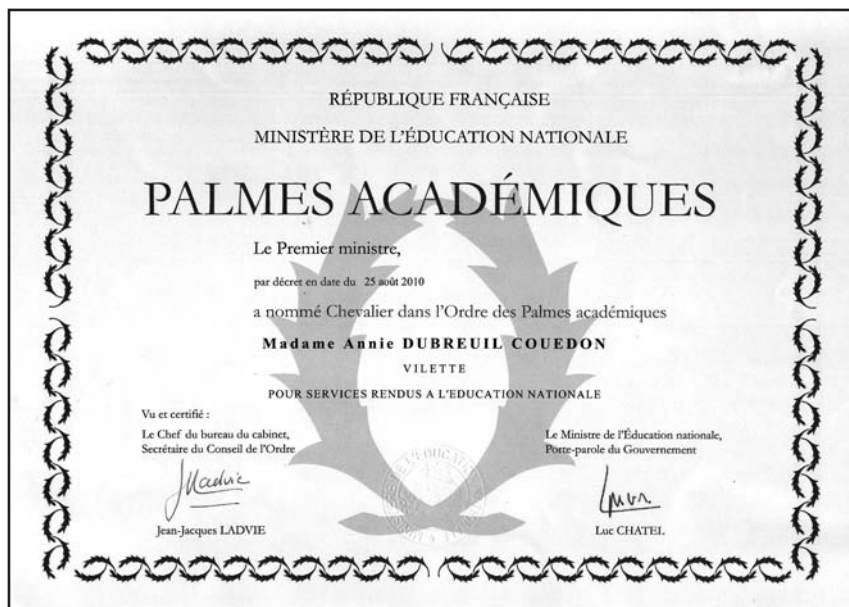
Le passage de la maladie sur l'être humain n'est pas durable, mais peut occasionner des lésions temporaires très désagréables.

Rappelons également à l'occasion des vacances l'existence de l'échinococcose alvéolaire, maladie parasitaire présente dans l'est de la France, le massif central et occasionnellement en Ile-de-France, qui se transmet à l'être humain par consommation crue de fruits ou plantes contaminés par le renard, ou par le contact avec un chien ou chat contaminé.

Le parasite infecte le foie et peut entraîner la mort, il est donc très important de bien laver les végétaux et de se laver les mains en situation à risque.

## LA SAISON DES PALMES

À l'occasion de la remise des palmes du festival de Cannes, signalons celles qui honorent pour l'ensemble de sa carrière (à l'instar de Jean-Paul Belmondo...) une habitante de Villette, M<sup>me</sup> Annie Dubreuil Couedon, que nous félicitons chaleureusement pour cette distinction.



## PLANTATIONS

Des plantations pour le fleurissement de la commune sont en cours. Des primevères ont été plantées, qui, nous l'espérons, reflouriront l'an prochain, et un regarnissage du muret le long du bief dans la rue du Moulin a été effectué (le temps sec n'est malheureusement pas très favorable à la reprise).

D'autres plantations sont prévues, telles que la mise en place d'iris courant juillet ou l'implantation de bulbes (narcisses, jacinthes,...) à l'automne.

Certains de ces végétaux sont issus de jardins de particuliers, et dans le cas où des habitants de Villette disposeraient d'excédents de végétaux, à l'occasion de divisions ou d'éclaircissements, ils seront les bienvenus pour compléter les achats de plantes vivaces destinées au fleurissement.

Le cas échéant, merci de contacter la mairie.

### BON POUR 1 ESSAI

Le centre d'équitation western Greg's Barn Quater Horse, situé rue du Moulin à Villette, fait une offre d'essai de la monte « cow-boy » sur présentation de ce bon à utiliser dès maintenant et au cours de l'été. Venez nombreux pour profiter de cette offre découverte d'une activité équestre originale.

### LA FEUILLE D'ÉTÉ

Juin 2011

Directeur de la publication : Pierre Jean

Rédaction : Roland Trouseau

Maquette et mise en page : Mairie de Villette

Distribution : Mairie de Villette.

Imprimé par les soins de la mairie.